
DESTINATAIRES :	Tout le personnel (ancienne composante du CMR)
EXPÉDITEUR :	Nancy Loiselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion
DATE :	Le 23 août 2019
OBJET :	Vacances résiduelles 2019 - 2020

Bonjour,

Dans le cadre de la planification des vacances, nous vous informons que la période pour exprimer vos préférences de vacances est du **1^{er} au 15 septembre 2019** pour les vacances qui seront prises du 13 octobre 2019 au 16 mai 2020.

Chaque employé devra exprimer ses préférences de vacances par le module WEB vacances qui est disponible au même endroit que le module relevé de présence WEB. De plus, vous trouverez ci-joint un guide pour l'employé.

À défaut de formuler vos préférences ou une demande de report de vacances dans les délais prescrits, vos vacances seront déterminées par votre supérieur immédiat.

Les vacances acceptées seront confirmées par votre supérieur immédiat lorsqu'il affichera les calendriers approuvés (au **1^{er} octobre 2019**). Il est conseillé d'attendre que vos vacances soient confirmées, et ce, avant de faire des réservations d'hôtel ou des achats de billets d'avion. Le fait d'outrepasser cette mise en garde ne justifiera pas l'acceptation de dates de vacances qui autrement auraient été refusées.

Dans tous les cas, les dates de congés seront accordées en tenant compte des besoins du service et selon les règles prévues aux conventions collectives.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre supérieur immédiat ou téléphoner au (450) 679-6511 pour joindre Fiona Fischer, poste 3944, du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion.

NL/ff